

**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 472-2013**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, Greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 6 mai 2013 a adopté le règlement numéro 472-2013 portant le titre de :

**« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 193 000 \$ VISANT LA RÉFECTION DU STATIONNEMENT DE L'ARÉNA ».**

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Greffière et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1.- Par les électeurs habiles à voter le 30 mai 2013.
- 2.- Par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 27 juin 2013.

**DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 10 JUILLET 2013**

\_\_\_\_\_  
JOCELYNE LALIBERTÉ, G.M.A.  
GREFFIÈRE

**RÉSUMÉ DE L'AVIS:**

*Promulgation :* consiste à l'étape finale du règlement 472-2013 où le conseil est autorisé à dépenser pour l'objet décrété et que le règlement prend force.

*But du règlement :* réfection du stationnement de l'aréna

*Date de prise d'effet :* le jour de sa publication soit le mercredi 10 juillet 2013.

